

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions du 11 janvier 2023

Chargée de l'examen de la : Pétition au CC du Comité ATE Vaud et crts – Le 30km/h généralisé pour des trajets à pied et à vélo sûrs et une ville conviviale et apaisée (PE22/012)

Présidence : Françoise PIRON

Membres présents : Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Elouan INDERMÜHLE ; M. Mountazar JAFFAR ; Sevgi KOYUNCU ; Prisca MORAND ; Antoine PIGUET ; Yvan SALZMANN ; Maurane VOUGA.

Membres excusés : Romane BENVENUTI

Membres absents :

Représentant-e-s de la Municipalité : Florence GERMOND, Municipale en charge des Finances et Mobilité ; Patrick ETOURNAUD, chef de Mobilité et espaces publics

Pétitionnaires : David RAEDLER (président ATE Vaud) ; Sylvain CROSET (membre du comité ATE Vaud)

Rapportrice : Maurane VOUGA

Lieu : Salle du Conseil Communal
Date : 11 janvier 2023
Début et fin de la séance : 16h30-19h10

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

La présidente explique le déroulement de la séance.

L'un des pétitionnaire présente les pétitionnaires venus aujourd'hui, et qu'ils représentent le Groupement pour les 30km/h. Il explique ensuite l'objectif de la pétition : Le 30 km/h en ville peut prendre 3 formes : de nuit ; généralisé de jour ; les zones 30. La pétition vise à couvrir les trois formes. La pétition est déposée au Conseil communal et au Grand Conseil car les zones sont gérées à différents niveaux. Le Canton est compétent en termes de critères, notamment en termes de densité d'habitation, qui sont des critères très restrictifs dans le canton de Vaud.

La pétition demande au Canton de faciliter la mise en oeuvre des zones 30. La Commune est compétente pour identifier les espaces à passer en zone 30, pour étudier la limitation de la vitesse, décider des objectifs visés, les tronçons concernés.

Le groupement a accueilli favorablement l'adoption du Plan Directeur communal lausannois. La pétition garde son sens comme soutien populaire à la généralisation du 30 Km/h évoquée dans le PDCom.

Conseil communal de Lausanne

L'un des pétitionnaires affirme que de plus en plus de villes en Europe ont adopté le 30 km/h généralisé.

Les scénarios alarmistes ne se sont pas réalisés. Au contraire, les plus réticents reconnaissent les bienfaits sur la qualité de vie et sur le chiffre d'affaire des commerçants. Pourtant la Suisse reste à la traîne de la généralisation de la vitesse à 30 km/h en milieu urbain.

En 2022, l'Union des Villes suisses, qui regroupe 120 localités, a pris position pour la suppression du principe du cas par cas, donc que le 30 km/h devienne la norme dans les villes et les agglomérations. Les villes ont besoin de critères assouplis pour généraliser le 30 km/h.

A Lausanne, il y a des milliers de personnes qui vivent en bordure de ces axes principaux dont les valeurs dépassent les normes fixées par l'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) et les seuils de danger fixés par l'OMS, C'est le cas sur les avenues de Rhodanie, du Chablais, de Provence. Les riverains qui habitent sur ces axes ont aussi droit à la tranquillité et à la sécurité aussi bien de jour comme de nuit. Le maintien de la vitesse à 50 km/h favorise le trafic de transit et en fait des lieux qui deviennent propice au défilement et aux comportements de conduite indésirables et dangereux.

Le Groupement pour le 30 km/h mènera aussi sa démarche auprès du Grand Conseil en appui à la stratégie de la Ville avec sa vision dans son PDCom. Les pétitionnaires remercient la Municipalité de Lausanne pour ses efforts concrets en faveur d'une mobilité apaisée.

C'est une pétition qui représente l'appui populaire aux démarches de la Ville. La mesure ne fait pas l'unanimité. Comme tout changement d'habitude, les pétitionnaires ne doutent pas qu'elle sera rapidement intégrée comme norme telle l'interdiction de fumer dans les lieux publics clos, qui est aujourd'hui acceptée, l'abaissement de la vitesse en milieu urbain est une mesure simple, proportionnée, efficace qui bénéficie à chacune et chacun.

La médecine a démontré que la réduction du bruit profite aussi à ceux qui ne souffrent pas consciemment du bruit. La pacification du bruit en Ville n'est pas une lubie écologique. Rappelons que la première zone piétonne en Suisse est l'œuvre d'un membre du parti radical. Le président de l'Union des villes suisses est élu PLR de Frauenfeld. La limitation de vitesse a un impact positif plus large que les questions de santé et de sécurité, elle répond aussi à des enjeux d'aménagement, d'adaptation et de développement des villes.

Par exemple le dépassement des valeurs limites de bruit est un obstacle à la pacification urbaine, puisque les projets sont retardés par des oppositions liées aux craintes de l'augmentation du bruit. Il est rare qu'une mesure aussi simple et peu coûteuse rapporte autant de bénéfice sans aucun impact négatif si ce n'est un léger changement d'habitude. La réduction du bruit n'est pas qu'une demande des résidents. Elle est désormais une obligation pour les autorités.

Questions aux pétitionnaires :

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que la Municipalité partage tous les arguments des pétitionnaires et travaille dans ce sens depuis plusieurs années. La Municipalité est pionnière en Suisse pour la généralisation du

Conseil communal de Lausanne

30 km/h. La Municipalité a reçu 99% de félicitations de la part de la population lausannoise. Les courriers de plaintes ou questions sont des personnes vivant sur les axes qui ne sont pas encore concernés par l'abaissement de la vitesse. Ces mesures suscitent des critiques parmi les usagers de la ville qui viennent de l'extérieur de Lausanne.

Elle note que le groupe qui a déposé la pétition contre le 30 km/h à Lausanne est présidé par une personne élue dans un village aux alentours de Lausanne dans lequel la vitesse est entièrement limitée à 30 km/h. Le Conseil communal de Lausanne a montré un large soutien à cette politique pour le 30 km/h. Aujourd'hui, il y a environ 200 kilomètres de réseau de circulation en ville de Lausanne. 90 kilomètres sont déjà modérés à 30 km/h ou à 20 km/h. Le préavis « Rues vivantes II » a été adopté en début de législature par le Conseil, lequel contenait une demande de crédit pour passer 40 kilomètres de plus en zones modérées.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires :

La parole n'est pas demandée.

La présidente prend congé de la Municipale en charge de Finances et Mobilité en la remerciant de sa présence.

Délibération de la COPET :

Une commissaire dit que le 30 km/h est dans le PDCom, il n'est ainsi pas nécessaire de l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

Une commissaire propose de renvoyer à la Municipalité pour étude et communications.

***Vote :** Par 8 voix pour étude et communication, 0 voix pour rapport-préavis et 3 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

Lausanne, le 17 janvier 2023

La rapportrice :

Maurane Vouga